

**CERTIFICAT MEDICAL  
DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE  
DU GOLF EN COMPETITION**

**SPECIFIQUE A UN ENFANT DE 10 ANS (Né en 1997)**  
Valable uniquement dans le cadre d'un sur-classement en poussin pour  
participer à un grand prix ou une épreuve fédérale.

**EXAMEN OBLIGATOIREMENT REALISE PAR  
UN MEDECIN QUALIFIE EN MEDECINE DU SPORT**

NOM :

PRENOM :

NUMERO DE LICENCE :

Cher confrère, nous attirons votre attention sur ces quelques remarques :

Bien que le golf ne soit pas un sport traumatique, les mouvements répétitifs, la marche en terrain irrégulier, la traction du matériel génèrent sur le rachis et sur les articulations des contraintes non négligeables, surtout en période de croissance chez les tous jeunes enfants.

Lors de cet examen, je vous recommande donc d'examiner particulièrement :

- le rachis (attitude ,mobilités, douleurs, gibbosités, scolioses ...)
- le système articulaire et cartilagineux (amplitudes, zones de croissance, Osgood Schlatter, maladie de Sever) et les zones d'appui et de frappes (pieds, voûtes poignets).

Il faut souligner l'importance de l'équilibre psychologique de nos très jeunes joueurs en vérifiant leurs motivations sans leur imposer trop de contraintes tant sur le plan des résultats que sur les charges d'entraînements.

Docteur Gérard Thibier - Président de la Commission Médicale de la FFGolf.

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné l'enfant \_\_\_\_\_ âgé de 10 ans (né en 1997), et n'avoir pas constaté à la date de ce jour de pathologie contre-indiquant la pratique du golf en compétition. Il est apte au sur-classement dans la tranche d'âge immédiatement supérieure.

Cachet

Le

2007

Docteur